



MERCI D'EFFECTUER CES DEMARCHES AU MINIMUM UNE SEMAINE AVANT L'INSCRIPTION OU LA RE-INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

CARTE JEUNE **OBLIGATOIRE** (Région)

Cette carte est obligatoire pour TOUS les élèves du lycée. Elle donne accès aux aides de la Région et notamment à la Gratuité des manuels scolaires, d'un ordinateur et du 1^{er} équipement professionnel. Elle détermine l'accès au lycée et au self. (à défaut, ces accès vous seront refusés à la rentrée)

Dès le 14 juin 2022, vous devez en faire la demande sur le site www.cartejeune.laregion.fr.

Démarche simple : Nom, prénom, date de naissance, photo, nom du lycée, nom et niveau de formation.

Service téléphonique 05.32.30.00.40.

Vous avez déjà la carte jeune Région ?

Vous devez impérativement **conserver cette carte tout au long de votre scolarité**. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Vos nouveaux droits seront activés après validation de votre réinscription dans l'établissement. Si vous souhaitez modifier les données existantes, accédez à votre espace personnel. **En cas de PERTE, vous avez la possibilité d'obtenir une carte « provisoire » au service intendance – Restauration et hébergement – bât A – 1^{er} étage.**

CARTE de TRANSPORT SCOLAIRE – (Haute-Garonne)

Demande à faire à chaque rentrée scolaire sur INTERNET sur le site :

<https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr> à compter du 01 juin 2022 et avant le 15 juillet 2022 (délai de délivrance de la carte pour la rentrée 2022-2023 par le Conseil départemental 31). *(Ne concerne que les élèves domiciliés dans le 31. Les hors département doivent faire une demande à leur Conseil Départemental).*

Vous avez fourni une adresse email : vous allez recevoir une procédure avec vos identifiants de connexion. *En cas d'échec d'envoi, un courrier papier est envoyé au domicile des parents.*

Trajet SNCF : Il n'y a plus besoin de l'imprimé SNCF !!!! Les informations sont à saisir sur le même site.

A la fin de la procédure d'inscription (*après avoir cliqué sur TERMINER*), vous recevrez un **mail de confirmation** avec des identifiants, un numéro de dossier, les modalités de retrait de la carte et un lien pour suivre l'évolution de votre dossier.

En cas de refus de la carte, un courrier est automatiquement envoyé à la famille.

Contact CD31 : Direction des Transports n° VERT: 0800 01 15 93 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Elève qui possède déjà une carte transport : faire un **renouvellement**.

Nouvel élève ou n'ayant jamais utilisé les transports, faire **une inscription**.

Elève **hors carte scolaire** : Un justificatif de **spécialité** peut vous être demandé (certificat de scolarité fourni par l'établissement scolaire à la rentrée). Le régime de l'élève définit les droits de la carte. **INTERNE =1 A/R (Aller-retour) /semaine ; NON INTERNE (sous entendu Demi-pensionnaire ou Externe) =1 A/R quotidien.**

Pour rechercher des informations sur des lignes, des correspondances, des trajets, vous pouvez consulter les sites suivants: www.tisseo.fr, www.haute-garonne.fr, www.mobimipy.fr, www.ter-sncf.com ou voir en mairie.